

Educateur Montessori pour la petite enfance

RNCP41668 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	332, 333t
Formacode(s)	44542, 44050
Code(s) ROME	K2106, K1202, K1303
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/11/2025
Date d'échéance	27/11/2028

Certificateur(s)

INSTITUT SUPERIEUR MARIA MONTESSORI · SIRET : 41855027300035

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'approche Montessori désigne une approche éducative basée sur une pédagogie active permettant à l'enfant de construire activement ses connaissances à partir d'un environnement préparé par l'éducateur pour permettre à l'enfant de s'engager dans des activités adaptées à son intérêt. Dans ce cadre, l'éducation vise le développement de la personnalité – et donc des compétences des enfants – plutôt que la simple transmission de connaissances.

La certification d'éducateur Montessori pour la petite enfance vise à répondre au besoin de personnels qualifiés d'accompagnement éducatif des enfants de la naissance à trois ans dans les lieux d'accueil : classes deux/trois ans des écoles indépendantes Montessori, établissements d'accueil du jeune enfant et assistantes maternelles.

ACTIVITÉS VISÉES

- Préparation de l'environnement pédagogique (espaces dédiés au soin, au sommeil, aux activités et aux repas) dans sa dimension spatiale
- Préparation de l'environnement pédagogique dans ses dimensions humaine et temporelle
- Préparation du matériel permettant l'activité de l'enfant
- Observation des enfants et suivi de leur progression
- Construction d'une relation de qualité avec les enfants
- Construction d'une relation de qualité avec les familles
- Gestion du groupe d'enfants et de la vie en communauté
- Accompagnement du développement des fonctions physiologiques (alimentation, acquisition de la continence, sommeil) de l'enfant
- Mise en lien de l'enfant avec son environnement et sa culture par la présentation du matériel pédagogique
- Détermination des missions et des modalités de fonctionnement de l'établissement
- Collaboration avec les autres membres de l'équipe éducative
- Amélioration continue de sa pratique professionnelle

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Aménager et organiser les espaces dédiés aux enfants par la disposition du mobilier afin de permettre l'orientation et les activités des enfants.
- Choisir et mettre en place le décor des espaces dédiés aux enfants par le choix d'une décoration adaptée et de qualité afin de proposer un environnement favorable à l'activité autonome et à la concentration.
- Préparer les espaces en les rangeant et en les sécurisant afin de permettre l'activité autonome des enfants.

- Adapter l'environnement en fonction des handicaps et des besoins spécifiques des enfants afin d'accroître l'efficacité de l'accompagnement des enfants.
- Constituer et faire évoluer les groupes d'enfants (« Nido » et « communauté enfantine ») en fonction de leur stade de développement afin de leur proposer un environnement adapté.
- Planifier l'organisation de la journée, les temps de transition et les évolutions de l'environnement au cours de la journée et de l'année afin de s'adapter aux besoins des enfants.
- Répartir les tâches entre les membres de l'équipe.
- Concevoir les activités à proposer aux enfants et le matériel nécessaire pour ces activités au moyen des albums de référence Montessori, afin de proposer aux enfants des motifs d'activités variés.
- Se procurer le matériel nécessaire respectant les prescriptions de la pédagogie Montessori, en le fabriquant ou en l'acquérant afin d'en disposer dans l'environnement.
- Adapter le matériel en fonction des handicaps et des besoins spécifiques des enfants afin d'accroître l'efficacité de l'accompagnement des enfants.
- Ordonner dans l'espace (organisation logique des différents matériels) les différentes activités pédagogiques et les matériels leur servant de support afin de permettre l'orientation des enfants.
- Analyser le développement de chaque enfant en procédant à des observations de l'enfant afin de le guider dans ses activités et d'en rendre compte.
- Repérer les difficultés de l'enfant en l'observant afin d'individualiser l'accompagnement, de lui apporter une aide utile ou d'alerter les parties prenantes sur les mesures de prévention à prendre.
- Enregistrer les informations sur les activités réalisées et celles issues de l'observation à l'aide d'un outil adapté afin d'assurer le suivi de l'enfant.
- Analyser la progression des enfants afin d'adapter régulièrement le projet pédagogique pour chaque enfant et d'en rendre compte.
- Évaluer la dynamique et les difficultés du groupe d'enfants au moyen de l'observation du groupe afin d'ajuster l'organisation de l'environnement.
- Adopter une posture cohérente avec les valeurs et les comportements que l'on veut transmettre afin de servir de modèle d'identification aux enfants.
- Mettre en œuvre des routines individuelles et collectives adaptées à l'âge des enfants afin de faciliter l'accueil des enfants dans l'environnement et les temps de transition d'un moment de la journée à un autre.
- Nouer une relation privilégiée avec chaque enfant au moyen d'une attention chaleureuse et à bonne distance (« aide utile ») dans laquelle l'adulte sert de point d'attachement et de soutien.
- Mettre en œuvre un protocole d'accueil des familles permettant de les informer sur le projet pédagogique et le fonctionnement de l'établissement, d'inscrire l'enfant et d'organiser son accueil afin de lui assurer un accueil adapté.
- Recueillir et transmettre les informations pertinentes sur la situation et l'environnement de l'enfant au moyen d'échanges réguliers ("transmissions") ou ponctuels avec les parents et de l'observation de l'interaction de chaque enfant avec ses parents afin d'adapter son accompagnement
- Échanger avec les parents au moyen de réunions collectives et d'entretiens individuels afin de les renseigner sur la progression du développement de leur enfant et de les informer sur les choix pédagogiques effectués.
- Proposer aux parents des actions éducatives à conduire (action à la maison, consultation d'un spécialiste...) en fonction des difficultés observées afin de mettre en œuvre une démarche de prévention.
- Mettre en place et affirmer un cadre au moyen d'un environnement adapté et de limites claires afin de permettre le développement individuel et social des enfants.
- Réguler les comportements (conflit, mise en danger...) à l'intérieur du groupe d'enfants en intervenant (par une réorientation, un accompagnement...) auprès des enfants afin de protéger leur intégrité physique et psychique ainsi que leur activité.
- Organiser des temps collectifs et/ou de transition (repas, sieste, activités en petit groupe...) planifiés ou non pour répondre aux besoins et à la dynamique du groupe d'enfants. Choisir l'activité à présenter à chaque enfant en fonction de l'analyse de son observation (périodes sensibles) et des activités qu'il maîtrise déjà, afin d'accompagner son développement psycho-sensori-moteur et langagier.
- Assurer le soin et l'hygiène des enfants en les rendant acteurs de leurs soins tout en respectant les protocoles en vigueur et leurs capacités physiologiques et psychiques.
- Déterminer et mettre en œuvre des modalités d'accompagnement à l'alimentation adaptées aux capacités relationnelles et physiologiques de l'enfant.
- Déterminer et mettre en œuvre des modalités d'accompagnement à l'endormissement adaptées au rythme et capacités psychiques de l'enfant.

- Choisir l'activité à présenter à chaque enfant en fonction de l'analyse de son observation (périodes sensibles) et des activités qu'il maîtrise déjà, afin d'accompagner son développement psycho-sensori-moteur et langagier.
- Présenter à l'enfant l'activité choisie en lui montrant la fonction des objets constituant le matériel afin de le mettre en capacité de l'utiliser.
- Guider chaque enfant, en fonction de son développement, afin qu'il choisisse une activité adaptée.
- Adapter les activités proposées en tenant compte des handicaps et des besoins spécifiques des enfants afin d'accroître l'efficacité de l'accompagnement des enfants.
- Contribuer à l'élaboration et la mise à jour du projet éducatif de l'établissement au moyen d'échanges avec l'équipe afin de centrer l'action de l'équipe dans l'établissement sur le développement de l'enfant.
- Contribuer à l'organisation et l'adaptation des missions et du fonctionnement de l'établissement dans le cadre de réunions et d'échanges oraux et écrits.
- Élaborer et mettre à jour les protocoles conformément aux normes d'hygiène et de sécurité en tenant compte si nécessaire des besoins médicaux des enfants.
- Définir le positionnement et les tâches des membres de son équipe au moyen de réunions régulières afin d'accompagner les enfants et leurs familles.
- Partager ses observations et leur analyse au cours de réunions avec les parties prenantes afin d'échanger sur la situation et la progression de chaque enfant.
- Rendre compte à la direction de l'établissement (ou aux pouvoirs publics si nécessaire) de la progression du développement des enfants et des difficultés rencontrées en établissant des rapports écrits ou oraux et en tenant à jour les registres réglementaires afin de permettre à la direction d'intervenir si nécessaire auprès des parents et des pouvoirs publics.
- Se coordonner avec les autres professionnels (pédiatre, psychologue, orthophoniste, assistante sociale...) intervenant auprès des enfants par le biais de communications écrites et/ou orales afin de se tenir informé de la situation de chaque enfant, de ses besoins spécifiques ou handicaps et d'agir en conséquence.
- Analyser ses pratiques professionnelles en équipe au moyen du partage d'observations en s'appuyant sur les autres compétences de l'équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle, ou sur des professionnels extérieurs à l'équipe.
- Développer et perfectionner ses compétences en se formant et en s'informant, afin de maintenir un haut niveau de qualité dans l'accompagnement des enfants.

Blocs de compétences

RNCP41668BC01 — Préparer l'environnement selon l'approche Montessori

LISTE DE COMPÉTENCES

- Aménager et organiser les espaces dédiés aux enfants par la disposition du mobilier afin de permettre l'orientation et les activités des enfants.
- Choisir et mettre en place le décor des espaces dédiés aux enfants par le choix d'une décoration adaptée et de qualité afin de proposer un environnement favorable à l'activité autonome et à la concentration.
- Préparer les espaces en les rangeant et en les sécurisant afin de permettre l'activité autonome des enfants.
- Adapter l'environnement en fonction des handicaps et des besoins spécifiques des enfants afin d'accroître l'efficacité de l'accompagnement des enfants.
- Constituer et faire évoluer les groupes d'enfants (« Nido » et « communauté enfantine ») en fonction de leur stade de développement afin de leur proposer un environnement adapté.
- Planifier l'organisation de la journée, les temps de transition et les évolutions de l'environnement au cours de la journée et de l'année afin de s'adapter aux besoins des enfants.
- Répartir les tâches entre les membres de l'équipe.
- Concevoir les activités à proposer aux enfants et le matériel nécessaire pour ces activités au moyen des albums de référence Montessori, afin de proposer aux enfants des motifs d'activités variés.
- Se procurer le matériel nécessaire respectant les prescriptions de la pédagogie Montessori, en le fabriquant ou en l'acquérant afin d'en disposer dans l'environnement.
- Adapter le matériel en fonction des handicaps et des besoins spécifiques des enfants afin d'accroître l'efficacité de l'accompagnement des enfants.
- Ordonner dans l'espace (organisation logique des différents matériels) les différentes activités pédagogiques et les matériels leur servant de support afin de permettre l'orientation des enfants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Réalisation d'une sélection de matériel pédagogique Montessori

Epreuve écrite

RNCP41668BC02 — Construire une posture professionnelle favorable au développement des enfants dans une logique de co-éducation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Analyser le développement de chaque enfant en procédant à des observations de l'enfant afin de le guider dans ses activités et d'en rendre compte.
- Repérer les difficultés de l'enfant en l'observant afin d'individualiser l'accompagnement, de lui apporter une aide utile ou d'alerter les parties prenantes sur les mesures de prévention à prendre.
- Enregistrer les informations sur les activités réalisées et celles issues de l'observation à l'aide d'un outil adapté afin d'assurer le suivi de l'enfant.
- Analyser la progression des enfants afin d'adapter régulièrement le projet pédagogique pour chaque enfant et d'en rendre compte.
- Évaluer la dynamique et les difficultés du groupe d'enfants au moyen de l'observation du groupe afin d'ajuster l'organisation de l'environnement.
- Adopter une posture cohérente avec les valeurs et les comportements que l'on veut transmettre afin de servir de modèle d'identification aux enfants.
- Mettre en œuvre des routines individuelles et collectives adaptées à l'âge des enfants afin de faciliter l'accueil des enfants dans l'environnement et les temps de transition d'un moment de la journée à un autre.
- Nouer une relation privilégiée avec chaque enfant au moyen d'une attention chaleureuse et à bonne distance (« aide utile ») dans laquelle l'adulte sert de point d'attachement et de soutien.
- Mettre en œuvre un protocole d'accueil des familles permettant de les informer sur le projet pédagogique et le fonctionnement de l'établissement, d'inscrire l'enfant et d'organiser son accueil afin de lui assurer un accueil adapté.
- Recueillir et transmettre les informations pertinentes sur la situation et l'environnement de l'enfant au moyen d'échanges réguliers ("transmissions") ou ponctuels avec les parents et de l'observation de l'interaction de chaque enfant avec ses parents afin d'adapter son accompagnement
- Échanger avec les parents au moyen de réunions collectives et d'entretiens individuels afin de les renseigner sur la progression du développement de leur enfant et de les informer sur les choix pédagogiques effectués.
- Proposer aux parents des actions éducatives à conduire (action à la maison, consultation d'un spécialiste...) en fonction des difficultés observées afin de mettre en œuvre une démarche de prévention.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Études de cas

Réalisation d'un dossier professionnel et soutenance orale

RNCP41668BC03 — Accompagner les enfants dans leur développement en leur fournissant une aide utile

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mettre en place et affirmer un cadre au moyen d'un environnement adapté et de limites claires afin de permettre le développement individuel et social des enfants.
- Réguler les comportements (conflit, mise en danger...) à l'intérieur du groupe d'enfants en intervenant (par une réorientation, un accompagnement...) auprès des enfants afin de protéger leur intégrité physique et psychique ainsi que leur activité.
- Organiser des temps collectifs et/ou de transition (repas, sieste, activités en petit groupe...) planifiés ou non pour répondre aux besoins et à la dynamique du groupe d'enfants. Choisir l'activité à présenter à chaque enfant en fonction de l'analyse de son observation (périodes sensibles) et des activités qu'il maîtrise déjà, afin d'accompagner son développement psycho-sensori-moteur et langagier.
- Assurer le soin et l'hygiène des enfants en les rendant acteurs de leurs soins tout en respectant les protocoles en vigueur et leurs capacités physiologiques et psychiques.
- Déterminer et mettre en œuvre des modalités d'accompagnement à l'alimentation adaptées aux capacités relationnelles et physiologiques de l'enfant.
- Déterminer et mettre en œuvre des modalités d'accompagnement à l'endormissement adaptées au rythme et capacités psychiques de l'enfant.
- Choisir l'activité à présenter à chaque enfant en fonction de l'analyse de son observation (périodes sensibles) et

des activités qu'il maîtrise déjà, afin d'accompagner son développement psycho-sensori-moteur et langagier.

- Présenter à l'enfant l'activité choisie en lui montrant la fonction des objets constituant le matériel afin de le mettre en capacité de l'utiliser.
- Guider chaque enfant, en fonction de son développement, afin qu'il choisisse une activité adaptée.
- Adapter les activités proposées en tenant compte des handicaps et des besoins spécifiques des enfants afin d'accroître l'efficacité de l'accompagnement des enfants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle et soutenance orale

Epreuve écrite

RNCP41668BC04 — Inscrire son activité professionnelle dans son environnement institutionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Contribuer à l'élaboration et la mise à jour du projet éducatif de l'établissement au moyen d'échanges avec l'équipe afin de centrer l'action de l'équipe dans l'établissement sur le développement de l'enfant.
- Contribuer à l'organisation et l'adaptation des missions et du fonctionnement de l'établissement dans le cadre de réunions et d'échanges oraux et écrits.
- Élaborer et mettre à jour les protocoles conformément aux normes d'hygiène et de sécurité en tenant compte si nécessaire des besoins médicaux des enfants.
- Définir le positionnement et les tâches des membres de son équipe au moyen de réunions régulières afin d'accompagner les enfants et leurs familles.
- Partager ses observations et leur analyse au cours de réunions avec les parties prenantes afin d'échanger sur la situation et la progression de chaque enfant.
- Rendre compte à la direction de l'établissement (ou aux pouvoirs publics si nécessaire) de la progression du développement des enfants et des difficultés rencontrées en établissant des rapports écrits ou oraux et en tenant à jour les registres réglementaires afin de permettre à la direction d'intervenir si nécessaire auprès des parents et des pouvoirs publics.
- Se coordonner avec les autres professionnels (pédiatre, psychologue, orthophoniste, assistante sociale...) intervenant auprès des enfants par le biais de communications écrites et/ou orales afin de se tenir informé de la situation de chaque enfant, de ses besoins spécifiques ou handicaps et d'agir en conséquence.
- Analyser ses pratiques professionnelles en équipe au moyen du partage d'observations en s'appuyant sur les autres compétences de l'équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle, ou sur des professionnels extérieurs à l'équipe.
- Développer et perfectionner ses compétences en se formant et en s'informant, afin de maintenir un haut niveau de qualité dans l'accompagnement des enfants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Réalisation d'un dossier professionnel et soutenance orale

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avoir suivi la formation "Premiers Secours Citoyen" (PSC1) et avoir suivi une formation à l'hygiène alimentaire

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur de la petite enfance à approche pédagogie Montessori comprend trois types de structures dans lesquelles s'exerce le métier d'éducateur Montessori pour la petite enfance :

- Les écoles indépendantes Montessori proposant une ou plusieurs classes de scolarisation précoce pour les enfants de deux à trois ans ;
- Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ayant adopté l'approche pédagogique Montessori, souvent dénommée « crèches Montessori » ;
- Les assistantes maternelles agréées ayant adopté l'approche pédagogique Montessori, le plus souvent regroupées en Maisons d'assistantes maternelles (MAM) Montessori.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur Montessori pour la petite enfance

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A/ Exercice du métier en école indépendante

Le code de l'éducation prévoit les conditions suivantes pour enseigner dans une école privée hors contrat :

1. Ne pas avoir été l'objet de certaines condamnations, interdictions, révocations listées à l'article L.911-5 du code de l'éducation.
2. Être français ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (art. L. 914-3 du code de l'éducation).
3. Avoir 18 ans (art. L. 914-3 et R. 913-5 du code de l'éducation).
4. Détenir un titre ou diplôme classé dans le RNCP au moins au niveau III ou sanctionnant au moins deux années d'études après le baccalauréat (art. L. 914-3 et R. 913-6 du code de l'éducation).

B/ Exercice du métier en établissement d'accueil du jeune enfant

Le code de la santé publique prévoit les conditions suivantes pour encadrer des enfants dans un établissement d'accueil du jeune enfant :

1. Ne pas avoir été l'objet de certaines condamnations listées à l'article L.133-6 du code de l'action sociale et des familles.
2. Être titulaire de certains diplômes ou certifications de niveaux 3, 4 ou 6 listés à l'article R. 2324-42 du code de la santé publique et dans l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant, ou justifier d'une certification au moins de niveau 3 attestant de compétences dans le champ de l'accueil des jeunes enfants et de deux années d'expérience professionnelle (art. R. 2324-42 du code de la santé publique).

A ce jour, la certification d'Éducateur Montessori pour la petite enfance ne figure pas dans les certifications listées à l'article R. 2324-42 du code de la santé publique ni dans l'arrêté du 29 juillet 2022.

C/ Exercice du métier sous agrément d'assistante maternelle

L'article L. 421-1 du code de l'action sociale et des familles prévoit un agrément des assistantes maternelles délivré par le président du conseil départemental aux conditions suivantes :

1. Ne pas avoir été l'objet de certaines condamnations listées à l'article L.133-6 du code de l'action sociale et des familles (art. D.421-4) ;
2. Répondre à certaines conditions relatives aux capacités de l'assistante maternelle : présenter les garanties nécessaires pour accueillir des mineurs dans des conditions propres à assurer leur développement physique, intellectuel et affectif, passer un examen médical et disposer d'un logement ou d'un local adapté.
3. Après l'obtention de l'agrément, effectuer un stage préparatoire et suivre une formation dédiée.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 524 €
Familles professionnelles (FAP)	T2B60 — Assistants maternels, auxiliaires de puériculture, assistants familiaux et gardes à domicile · tension 4/5 (Élevée) V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	48 232
Jugés difficiles à recruter	50 %
Emplois saisonniers	9 %

Familles professionnelles (FAP)

T2B60 — Assistants maternels, auxiliaires de puériculture, assistants familiaux et gardes à domicile
V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs
W0X80 — Professeurs des écoles

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Existence d'un projet professionnel en lien avec la certification
Justification d'un niveau 4

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avoir suivi la formation "Premiers Secours Citoyen" (PSC1) et avoir suivi une formation à l'hygiène alimentaire

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury de certification, habilité par l'Institut Supérieur Maria Montessori, est composé de 2 à 4 personnes, dont un président du jury, choisies en fonction de leurs compétences professionnelles, techniques et comportementales en lien avec la certification

Base légale

Date de décision	27/11/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/11/2028
Date de dernière délivrance possible	27/11/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	12	0	82 %	—
2023	1	0	100 %	—
2022	9	0	100 %	83 %
2021	15	0	100 %	67 %
2020	24	0	91 %	42 %

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41668/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	8 800 € – 9 900 €
Durée	394 h

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	02/2026 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	12 000 €
Coût moyen par dossier	6 000 €
Durée moyenne	550 h
Période	01/2026 – 05/2026
Reste à charge titulaire	63 %
France compétences	37 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.